

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Observation Association RAPASSE

De : Association RAPASSE <rapasse2016@gmail.com>

Date : 12/10/2023 22:18

Pour : pref-solaire-champagnemouton-tsi60@charente.gouv.fr

Copie à : Association RAPASSE <rapasse2016@gmail.com>

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur Patrick RULLAC
Projet Photovoltaïque TS/Champagne-Mouton
Enquête Publique
Le 12/10/2023

Bonjour Monsieur le Commissaire-Enquêteur,
Nous vous prions de bien vouloir enregistrer sur votre dossier d'enquête l'observation de l'association « RAPASSE ».
Avec nos meilleures et respectueuses salutations environnementales.

OBSERVATION DE L'ASSOCIATION « Rassemblement des Amis pour la Protection de l'Amont de la Sonnette et Son Environnement » (RAPASSE) de Saint-Laurent-de-Céris

L'association RAPASSE, autorisée par ses statuts à intervenir contre toute menace environnementale concernant la commune de Saint-Laurent et les communes avoisinantes, a enregistré depuis sa création en 2005 plusieurs succès :

- mise en échec de 2 projets d'enfouissement de déchets industriels banals (DIB) en 2005-2008, menés par CALITOM et EDISIT
- mise en échec définitif du projet Abo Wind de 6 éoliennes sur SLDC (2016-2022)
- mise en échec définitif des projets Valeco de 6 puis 5 éoliennes sur Saint-Claud en association avec Coupe-Vent à Saint-Claud (2016-2020)

Le Rassemblement s'oppose à la destruction du patrimoine rural bocager que constituerait la construction de 28 ha d'une zone photovoltaïque. Le Rassemblement rejoint totalement l'avis de la DDT sur ce projet ci-dessous

IMG_6926.jpg

Le Rassemblement, créateur en 2006 du concept de Patrimoine Rural, se réjouit de constater que la DDT reprend contextuellement cette notion cardinale à propos de l'impact négatif de la zone PV projetée sur les chemins de randonnée ainsi que l'aspect naturel bocager du site typiquement charentais-limousin.

L'impact sur la surface de zones humides est manifestement sous-évaluée.

Le décapage des zones 1) humique 2) arable) 3) éluviales sur a minima 40 cm impactant une surface de quasiment 30 ha bouleverserait les relations trophiques sur une zone bien plus vaste. Dans le nouveau paradigme du réchauffement climatique, le courant intermittent et aléatoire issu des panneaux serait une bien faible compensation à la STÉRILISATION de telles masses de sol, stérilisation alimentant pour les générations futures le dit réchauffement.

Nous notons qu'une source autorisée, puisqu'il s'agit d'EDF, relève la baisse de rendement électrique des panneaux à partir de 25°C.

« Pourquoi la canicule diminue la performance des panneaux solaires ? Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas la chaleur émise par le soleil qui permet aux panneaux photovoltaïques de produire de l'électricité, mais le niveau de luminosité : s'il fait très chaud, cela ne signifie pas que votre installation solaire sera plus performante et productrice en énergie. C'est même tout l'inverse : **à partir d'une certaine température, la chaleur peut nuire à l'efficacité des panneaux solaires. Il est en effet estimé que les modules photovoltaïques fonctionnent de façon optimale jusqu'à environ 25°C. Au-delà, ils accusent une perte de rendement allant jusqu'à 0,5 % de performance par degré supplémentaire***.

La canicule peut ainsi avoir des effets néfastes sur le fonctionnement de l'installation solaire et diminuer sa production. La raison ? Les fortes chaleurs peuvent perturber le processus de conversion de la lumière en

énergie. Plus la température des cellules photovoltaïques augmente, plus la tension au sein du système photovoltaïque diminue. Par conséquent, les panneaux solaires perdent en puissance et produisent moins d'énergie.

Toutefois, malgré les risques d'une perte de rendement, la canicule ne constitue en aucun cas une menace pour vos modules photovoltaïques. Si ces derniers sont en effet exposés en plein soleil, il n'existe aucun risque de surchauffe. Lors de fortes températures, la chaleur va simplement s'évacuer de chaque face du module par rayonnement vers l'extérieur.

<https://www.edfenr.com/guide-solaire/canicule-panneaux-solaires-impact-sur-ma-production/>»

ENGIE n'est pas en reste « Le risque de surchauffe

La surface des panneaux solaires peut monter rapidement en cas de températures élevées, **jusqu'à 50 °C, voire 80 °C** s'il fait vraiment très chaud dehors. »

<https://mypower.engie.fr/conseils/energie-solaire/avantages-conseils-solaire/canicule-quelles-consequences-sur-vos-panneaux-solaires.html>

Nous y apprenons également que la température peut monter jusqu'à 75 °C, au-dessus, mais que Ô ! Miracle, cette fournaise «s'évacue à l'extérieur » !!!!!

TRADUCTION de « s'évacue à l'extérieur » : VA RÉCHAUFFER LE MILIEU AMBIANT » ALIMENTANT LE RC et conduisant l'humanité à la catastrophe.

L'association RAPASSE a montré tout au long de son activité la pertinence de son action et de ses analyses. Elle est force d'opposition, de résistance du peuple rural à des projets seulement axés sur l'effet d'aubaine, les tarifs dédiés, bref l'affairisme ou le dogmatisme faussement écologique.

NOS PROPOSITIONS

Elles ne sont pas nouvelles et ont été maintes fois exposées en sous-préfecture de Confolens comme à la préfecture d'Angoulême (Mme Delphine BALSÀ, Mme Isabelle JARDRY, Monsieur Gaëtan Le Dorze).

1. D'abord éliminer les consommations inutiles, spéculatives comme les cryptomonnaies. Bitcoin, lightcoin et autres ethercoin brûlent » pour

rien chaque année 1,5% de notre consommation (7 TWh) en blockchain et minage spéculatif

2. Développer le CESI (chauffe-eau solaire individuel). 500 CESI de 3 m² chacun équivalent à la production annuelle d'une éolienne de 2 MW de puissance (Facteur de Charge 20%).
3. Développer les installations de production électrique basées sur la récupération de chaleur fatale (brevets français de la société française ENERTIME)
4. Utiliser la technologie Rankine (brevets toujours ENERTIME) pour multiplier les modules trigénération ORCHID, dont le rendement atteint 84%, alors que le taux de charge éolien national est en chute libre à 21,6% en 2022, le plus faible depuis 10 ans. Quant au PV, le taux de charge est de 13,5% ! en 2021...(Wiki)

RACCORDEMENT de L'INSTALLATION

Nous notons dans le dossier une affirmation qui est un mensonge affirmé et assumé : il est écrit que le courant sera envoyé au poste-source de LOUBERT.

Ce PS est saturé depuis **2 ans au moins**. Plusieurs articles de presse (CL) en font foi. RAPASSE a obtenu en juillet dernier une réunion à la CDC de Charente-Limousine, avec RTE et ENEDIS, concernant la menace de la création d'un NOUVEAU poste-source sur TURGON (sans doute). Nous y avons appris que de très nombreux producteurs de courant PV sont en attente de raccordement depuis plus de 2 ans et ne peuvent donc pas VENDRE le courant.

Le promoteur le sait parfaitement, mais pense que personne ne se rendra compte de la manœuvre.

Le projet ne peut donc pas être raccordé avant la construction d'un NOUVEAU poste-source de 1 ha, consommateur de bocage et destructeur pour l'identité paysagère de la Charente-Limousine. Il y a fort à estimer que les associations écologistes locales s'y opposeront.

Le projet actuel ne peut donc être légalement construit compte tenu du

manque de sincérité de l'étude.

Pour toutes ces raisons irréfutables, l'association RAPASSE se déclare par la voix de son CA opposé totalement à ce projet inutile, destructeur pour le réseau électrique national comme pour la biodiversité.

Pour le CA de RAPASSE
la Présidente, Christelle VINCENT
le Vice-Président, Serge GAUTHIER